



RÈGLEMENT ANNEXE

COUPE NATIONALE FUTSAL

SAISON 2026/2027

SOMMAIRE

Titre et Challenge	2
ARTICLE 1	2
Engagements	2
ARTICLE 2	2
Commission d'organisation	2
ARTICLE 3	2
Déroulement de la compétition	2
ARTICLE 4	2
Feuille de résultats	3
ARTICLE 5	3
Recettes – Règlement financier	3
ARTICLE 6	3
Cas non prévus	3
ARTICLE 7	3

TITRE ET CHALLENGE

ARTICLE 1

L'organisation matérielle, sportive et financière est confiée par délégation de la Fédération Française de Football à la Ligue Centre-Val de Loire de Football pour la phase régionale.

ENGAGEMENTS

ARTICLE 2

Cf. article 3 du Règlement de la Coupe Nationale Futsal.

Les clubs ont la possibilité de s'engager au moyen du logiciel Footclubs avant la date limite d'engagement fixée par le Centre de Ressources.

Les clubs engagés en Championnat Régional 1 Futsal ont l'obligation de s'engager.

COMMISSION D'ORGANISATION

ARTICLE 3

La Commission Régionale Sportive et des Calendriers est chargée de l'organisation de l'épreuve et détermine le nombre de qualifiés pour le 2^e tour et les ½ finales en fonction du nombre de clubs engagés.

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

ARTICLE 4

1 - La phase régionale se déroule d'octobre à janvier par match à élimination directe dans le gymnase du club recevant (sauf pour la finale régionale) après tirage au sort en Commission Régionale Sportive et des Calendriers.

Chaque rencontre est dirigée au minimum par un arbitre désigné par les instances compétentes.

2 - La durée des rencontres est de 2 x 20 minutes (2 x **30** minutes en l'absence de chronométrage des arrêts de jeu).

3 - En cas de résultat nul à l'issue de la rencontre, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but disputée suivant le principe de la « mort subite » : arrêt au premier écart constaté.

4 - Tous les tours peuvent se disputer, en semaine ou le week-end sur une période de 15 jours précédant la date limite fixée par la Commission Régionale Sportive et des Calendriers.

5 - Le vainqueur (et, le cas échéant, le finaliste) de la phase régionale est qualifié pour la phase interrégionale de la Coupe Nationale Futsal. Le nombre d'équipes qualifiées par Ligue est déterminé par la Commission Centrale en fonction du nombre d'équipes engagées.

FEUILLE DE RESULTATS

ARTICLE 5

La feuille de match est fournie par le club recevant avec possibilité d'utiliser la Feuille de Match Informatisée.

Elle doit être transmise à la Ligue Centre-Val de Loire par le club recevant dans un délai de 24 heures.

RECETTES – REGLEMENT FINANCIER

ARTICLE 6

1 - Pour tous les tours, les frais des Officiels seront réglés directement par la Ligue. Le montant afférent sera débité du compte des clubs participants.

2 - L'équipe visiteuse ne bénéficie pas de frais de déplacement.

3 - Il ne sera pas établi de feuille de résultat financier.

4 - La Ligue Centre-Val de Loire ne participe pas à la prise en charge d'un éventuel déficit, quelle qu'en soit la cause, résultant de l'organisation des rencontres de la Coupe Nationale Futsal.

CAS NON PREVUS

ARTICLE 7

Les cas non prévus dans le règlement de la Coupe Nationale Futsal ou dans le présent règlement sont soumis pour décision à la Commission Régionale Sportive et des Calendriers.